

tenue sous la présidence de Monsieur PECHIOLI, assisté(e)
de Monsieur JUSTE et Madame HOUVET, Conseillers
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapportrice publique
Madame BOUCHUT, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2210476	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande au tribunal de condamner l'Etat à lui verser la somme de 100,00 euros,
assortie des intérêts au taux légal, eux-mêmes capitalisés.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

02)	DOSSIER N° 2304310	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande au tribunal de condamner l'Etat à lui verser la somme de 200,00 euros,
assortie des intérêts au taux légal, eux-mêmes capitalisés.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	AARPI THEMIS (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

03)	DOSSIER N° 2310944	RAPPORTEURE: Madame Audrey HOUVET
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision rendue par la Direction Interrégionale des Bouches-du-Rhône ayant ordonné le transfert du requérant à la prison de Tarascon le 14 novembre 2023.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître SETTEMBORE Sabrina (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX	

10 heures 00

04) DOSSIER N° 2403275

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Condamner l'Etat à verser au requérant la somme de 100,00 euros au titre du préjudice subi.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur B**Représentants des parties**

AARPI THEMIS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX

05) DOSSIER N° 2402937

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 15 janvier 2024 par laquelle le directeur de la maison centrale d'Arles a ordonné la retenue sur le compte du requérant d'une somme de 72,70 euros.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur S**Représentants des parties**

AARPI THEMIS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX

06) DOSSIER N° 2402620

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Laurent PECCHIOLI

Titre de l'affaire Condamner l'Etat à verser au requérant la somme de 200,00 euros au titre du préjudice subi.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur B**Représentants des parties**

AARPI THEMIS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GARDE DES SCEAUX

Arrêté le 24/11/2025

Le président du tribunal